DEPARTEMENT DE L'HERAULT
*Commune de Saint-Georges d'Orques*

# PLU

## Plan Local d'Urbanisme

## V.3 - PLAN DE ZONAGE DU VILLAGE

Elaboration du PLU approuvé par DCM le 3 décembre 2007

**7ème modification simplifiée du PLU**

**Ech : 1/ 2 200**

Nord

**LEGENDE**

- Limites de zones et de secteurs
- Sous-secteurs de la zone AUa
- Emplacements réservés
- Réserves d'emplacements
- Routes citées dans le règlement où la création d'accès direct est réglementée
- PPRi
- Protection du patrimoine architectural et paysager (L151-18 et L151-19)
- Périmètre de protection du centre du village
- Edifice ou partie d'édifice protégé pour son intérêt patrimonial
- Façade ou alignement de façades à conserver, à restaurer ou à mettre en valeur
- Immeuble ou partie d'immeuble à démolir
- Cours et jardins d'accompagnement à conserver (UA) ou espaces libres à dominante végétale (UC)
- Parcs d'accompagnement à conserver
- Espaces boisés classés (L113-1 et L113-2)
- Murs et murets de clôture, porche ou portail monumental à conserver, à restaurer ou à reconstituer